

Annexe A.01 à la fiche FP.11

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION QUALITATIVE DES CANDIDATS

CAS 1 SÉLECTION DES CANDIDATS **SANS REMISE DE PRESTATIONS**

A. RAPPEL DES CRITÈRES DE SÉLECTION PRÉCONISÉS

CRITÈRES	PONDÉRATION
<p>1. Références adéquates et proportionnées similaires à l'objet de l'appel de candidatures / ou se rapportant à des projets d'envergure et de complexité comparables.</p> <p>Qualité des références de programme, taille et de technicité comparable, réalisées ou en cours de réalisation (et participation à des concours, études, mémoires...).</p> <p>et/ou de la lettre de motivation / d'intention (1 à max. 4 pages A4).</p> <p>Validité des références : 10 ans (ou bien indiquer une durée supérieure à 10 ans).</p>	90 points (*)
2. Connaissance du lieu, du contexte légal...	10 points

(*) étant précisé que pour chacun des critères indiqués, il conviendra d'indiquer la pondération relative attribuée à chacun des critères

Après une première évaluation des dossiers, une interview sera organisée avec les candidats au cours de laquelle ils pourront présenter leur dossier et, le cas échéant, préciser certains points.
L'évaluation finale des offres et le classement seront alors effectués.

B. PROPOSITIONS DE GRILLES D'ÉVALUATION

RÉFÉRENCES ADÉQUATES ET PROPORTIONNÉES SIMILAIRES À L'OBJET DE L'APPEL DE CANDIDATURES / OU SE RAPPORTANT À DES PROJETS D'ENVERGURE ET DE COMPLEXITÉ COMPARABLES	
	Options à cocher
<input type="checkbox"/>	Prise en compte des projets en cours de réalisation, non achevés.
<input type="checkbox"/>	Les projets les plus récents présentent un avantage.
<input type="checkbox"/>	Certificats de bonne exécution exigés (voir liste des pièces).
<input type="checkbox"/>	Passeports énergétiques exigées (voir liste des pièces).
<input type="checkbox"/>	Certification et labels le cas échéant (voir liste des pièces).
<input type="checkbox"/>	Au moins une référence de projet de constructions neuves .
<input type="checkbox"/>	Au moins une référence de projet de rénovation / mise en conformité d'un bâtiment existant.
<input type="checkbox"/>	Au moins une référence de projets dans le domaine de l' assainissement énergétique .
<input type="checkbox"/>	Au moins une référence d'un projet du secteur public (réalisé conformément à la législation sur les marchés publics / les normes applicables au secteur public) doit être fournie.
<input type="checkbox"/>	Une référence d'un projet du secteur public (réalisé conformément à la législation sur les marchés publics / les normes applicables au secteur public) présente un avantage.
<input type="checkbox"/>	Les références architecturales doivent se rapporter à des projets pour lesquels l'architecte a été investi d'une mission complète incluant, pour le lot architecture, tant la conception que la direction générale.
<input type="checkbox"/>	Autres...

1. RÉFÉRENCES ADÉQUATES ET PROPORTIONNÉES SIMILAIRES À L'OBJET DE L'APPEL DE CANDIDATURES / OU SE RAPPORTANT À DES PROJETS D'ENVERGURE ET DE COMPLEXITÉ COMPARABLES	
1.1	Pertinence envergure
<input type="checkbox"/>	Les projets de référence portent sur des bâtiments d'une surface brute globale d'une envergure comparable à celle du Projet objet de la consultation, dans la fourchette de XXXXX à XXXXX m ² (ou supérieur). Un écart inférieur à 20% (par rapport à la valeur maximale pré-indiquée) donne lieu à l'attribution de la totalité des points prévus pour ce critère.
1.2	Pertinence typologique et fonction / complexité
<input type="checkbox"/>	Les projets de référence à fournir doivent être similaires à la typologie du Projet objet de la consultation (exigences à préciser) ⁽¹⁾ .
<input type="checkbox"/>	(Alternative) Les projets de référence ne doivent pas nécessairement correspondre à une typologie similaire, mais à des antécédents appropriés se rapportant à des projets d'envergure et de complexité comparables. Le candidat expliquera (dans une note écrite) les qualités de chaque réalisation donnée en référence et sa pertinence par rapport aux contraintes et défis du Projet.
1.3	Pertinence coûts de construction
<input type="checkbox"/>	Les projets de référence doivent avoir un coût de construction (hors aménagement extérieur et premier équipement) exprimant le même ordre de grandeur que celui du Projet faisant l'objet de la soumission, dans une fourchette de XXXXX à X Mio € (ou supérieur).
	Aucun point n'est attribué si le coût du projet de référence est inférieur de plus de 30% à celui du Projet faisant l'objet de la présente consultation.
<input type="checkbox"/>	Les projets ayant un coût de construction de plus de X Mio € présentent un avantage.
1.4	Valeur architecturale et fonctionnelle (lot architecture) ⁽²⁾
<input type="checkbox"/>	La qualité des projets de références est examinée au regard de leur qualité architecturale, et également de leur intégration dans le contexte urbain (ou autres critères à spécifier). (*)

	PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS	POINTS
1	Pertinence envergure :	XX
2	Pertinence typologique et fonction / complexité :	XX
3	Pertinence coûts de construction :	XX
4	Qualité architecturale et Intégration dans le contexte urbain :	XX
	Total 90 points	90

⁽¹⁾ **Observation :** l'exigence d'une typologie des références similaire (ou *a fortiori* identique) devrait être réservée à des projets complexes (aéroports, grands hôpitaux, etc.) justifiant une telle approche restrictive. Une telle approche implique également que le pouvoir adjudicateur dispose d'un comité d'évaluation avec des femmes / hommes de l'art, capables de procéder à une évaluation approfondie des références des candidats. En revanche, cette exigence n'est en principe pas justifiée pour des ouvrages moins complexes (petite école, maison de soins, etc..) comparables à un projet aux fonctions classiques de logement / hébergement, étant souligné que - pour certains aspects spécifiques - il est loisible aux maîtres d'œuvre de se faire assister par des spécialistes.

⁽²⁾ **Observation :** Un tel critère (1.4) implique en principe la mise en place (par le pouvoir adjudicateur) d'un comité d'évaluation, intégrant des hommes / femmes de l'art, et se justifie pour les projets importants d'intérêt public et culturel.

1bis	LETTRE DE MOTIVATION (alternativement) ⁽³⁾ (Note: 1 à max. 4 pages A4)
1.b1.	Note de motivation portant sur le Projet objet de la soumission
<input type="checkbox"/>	Dans une note écrite, le candidat démontre, outre l'intérêt particulier porté au Projet sa bonne compréhension du programme et du Projet, de ses défis et contraintes.
1.b2.	Aptitudes à réaliser le projet
<input type="checkbox"/>	Dans une note explicative distincte, le candidat justifie qu'il dispose, en dépit de l'absence de projets de références similaires, des compétences et de l'expérience adéquates pour réaliser le Projet ⁽⁴⁾ .

	PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS :	POINTS
1	Note de motivation portant sur le Projet objet de la soumission	XX
2	Aptitudes à réaliser le projet	XX
	Total 90 points	90

2	CONNAISSANCE DU LIEU ET DU CONTEXTE LÉGAL - <i>Le candidat fournira une note explicative sur la connaissance du lieu et du contexte légal.</i>
2.1..	Connaissance du lieu
<input type="checkbox"/>	Connaissance du lieu d'exécution du Projet et des défis et contraintes qui découlent du lieu d'implantation du projet.
2.2.	Connaissance du contexte légal
<input type="checkbox"/>	Connaissances des normes et règlementations (nationales / communales) luxembourgeoises pertinentes pour le Projet en matière d'urbanisme et de la construction.
<input type="checkbox"/>	Connaissance de la législation sur les marchés publics, et/ou expérience de projets réalisés pour le secteur public

	PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS :	POINTS
1	Connaissance du lieu	XX
2	Connaissance du contexte légal	XX
	Total 10 points	10

⁽³⁾ *Observation : un comité d'évaluation comportant des femmes / hommes de l'art peut être nécessaire (dont un architecte) pour les projets d'envergure.*

⁽⁴⁾ *Sont ici visées les capacités professionnelles et l'expérience au sens large (y incluses, spécialisations, participations à des concours et à des*

CAS 2 SÉLECTION DES CANDIDATS AVEC REMISE DE PRESTATIONS (ULTÉRIEUREMENT EN PHASE DE SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES)

A. RAPPEL DES CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

CRITÈRES	PONDÉRATION
1. Références adéquates et proportionnées similaires à l'objet de l'appel de candidatures / ou se rapportant à des projets d'envergure et de complexité comparables. Qualité des références de programme, taille et de technicité comparable, réalisées ou en cours de réalisation (participation à des concours, études, mémoires...). et/ou de la lettre de motivation / d'intention (1 à max. 4 pages A4). Validité des références : 10 ans (ou bien indiquer une durée supérieure à 10 ans).	90 points (*)
2. Réactivité au cours du projet Organisation pour garantir la présence sur place pendant la phase chantier	
3. Organigramme de l'équipe envisagée pour le projet (qualification, expérience).	
4. Connaissance du lieu, et du contexte légal.	10 points

(*) étant précisé que pour chacun des critères indiqués, il conviendra d'indiquer la pondération relative attribuée à chacun des critères

Nombre envisagé de candidats à admettre par la suite en phase d'attribution : min. 3 et max. à préciser.

Remarques :

Dans la présente 1ère phase de sélection des candidatures, la sélection des participants (qui seront éligibles à participer à la 2ème phase) se fait sur base des critères 1 à 4 repris ci-dessus.

Les candidats retenus seront invités à fournir les prestations (esquisse, avant-projet, etc...à préciser) demandées, telles que détaillées dans le cahier des charges et/ou autres documents communiqués par le pouvoir adjudicateur. **Les honoraires forfaitaires / primes rémunérant les prestations sont également précisés dès le départ dans l'appel à candidatures.**

Dans le cadre de la future 2ème phase de sélection des offres, les soumissionnaires admis remettront leurs prestations, ainsi que leurs offres incluant leurs propositions d'honoraires pour la réalisation du marché en cas d'attribution à leur profit.

Le résultat des prestations fournies constituera le critère majeur d'attribution en phase 2.

➡ Il est renvoyé à l'annexe Fiche FP.12 « Sélection Meilleures Offres ».

B. PROPOSITIONS DE GRILLES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont indiqués ci-dessous.

1	RÉFÉRENCES ADÉQUATES ET PROPORTIONNÉES SIMILAIRES À L'OBJET DE L'APPEL DE CANDIDATURES / OU SE RAPPORTANT À DES PROJETS D'ENVERGURE ET DE COMPLEXITÉ COMPARABLES
	Voir présente Fiche Grille d'évaluation
2	RÉACTIVITÉ AU COURS DU PROJET ORGANISATION POUR GARANTIR LA PRÉSENCE SUR PLACE PENDANT LA PHASE CHANTIER
	Voir Fiche Grille d'évaluation Annexe Fiche 12
3	ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE ENVISAGÉE POUR LE PROJET
	Voir Fiche Grille d'évaluation Annexe Fiche 12
4	CONNAISSANCE DU LIEU, DU CONTEXTE LÉGAL
	Voir présente Fiche Grille d'évaluationss

PONDÉRATION DES CRITÈRES RETENUS	POINTS
Références adéquates et proportionnées similaires à l'objet de l'appel de candidatures / ou se rapportant à des projets d'envergure et de complexité comparables.	XX
Réactivité au cours du projet Organisation pour garantir la présence sur place pendant la phase chantier	XX
Organigramme de l'équipe envisagée pour le projet	XX
Connaissance du lieu, du contexte légal	XX
Total 10 points	10